



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**

2019

Sommaire

I. Préambule

- Quelques chiffres

II. Représentation

- Rencontre des nouveaux ministres de référence
- La réforme du dispositif APE
- Nouveau décret Emploi et Accords du Non-Marchand
- La représentation des employeurs jeunesse à la CESSoc
- Nouveau plan d'action du Fonds 4S
- Attribution de postes Maribel
- Problématique du temps de travail lors des séjours extérieurs

III. Soutien aux membres

- Evaluer les différents services proposés
- Permanence juridique
- Finaliser la refonte du site internet
- Mutualisation des compétences et des efforts
- Formations & séances d'info

IV. Gouvernance

- Inscrire l'équipe dans la durée
- Gestion des mandats portés par la FESOJ
- La FESOJ au cœur d'un secteur qui communique

V. Perspectives

La FESOJ en 2019: instances, équipe, mandataires

I. Préambule

La FESOJ est une association née en 1991 par la volonté d'employeurs du secteur de la jeunesse. Le secteur jeunesse était déjà très structuré à l'époque, avec de nombreuses fédérations d'organisations de jeunesse et de centres de jeunes, mais il n'y avait pas encore d'association-coupole pour le défendre dans son entièreté sur les thématiques liées à l'emploi. Cette initiative s'est révélée être une réussite, la FESOJ fédérant désormais presque tous les employeurs du secteur, de même qu'une nécessité, le monde de l'emploi s'étant développé très fortement en quelques décennies: commission paritaire spécifique, apparition de la CESSoc, Fonds à gérer, législations nouvelles, etc. La FESOJ est d'ailleurs passée d'un permanent en 1999 à une équipe de cinq personnes (4,2 ETP) en 2018 et a obtenu depuis 2012 la reconnaissance de la Fédération Wallonie- Bruxelles au titre de groupement sectoriel.

Les deux missions principales de l'association restent la représentation du secteur, une dimension plus politique donc, et le soutien apporté aux membres. Cette deuxième mission, moins présente au début au vu des ressources internes limitées, s'est accrue au fil des ans pour aujourd'hui occuper une part importante du temps de travail de l'équipe. La mission de représentation est elle davantage portée par des mandataires issus du conseil d'administration et par le directeur.

Le départ, en juillet 2019, de Marc Denisty, directeur depuis 2006 et, à quelques mois d'intervalles, de trois autres collaborateurs, marque un moment charnière pour l'association. Une réflexion de fond a été menée sur les priorités de la FESOJ, permettant d'identifier le cœur de son travail et ce qui fait réellement sa plus-value. Parallèlement, une analyse des problèmes internes et du fonctionnement de l'association a été nécessaire. Nous reviendrons sur ces différents points.

Quelques chiffres

L'Assemblée générale de ce 22 juin 2020 devrait acter (après une nouvelle admission) un nombre de 83 membres effectifs, dont 80 Organisations de Jeunesse. Ce sont cependant 328 associations (ou implantations) qui sont affiliées à la FESOJ, parmi lesquelles 100% des Centres de Jeunes. L'emploi couvert se monte, à la date de référence du 30 juin 2019, à 2595 travailleurs

pour 2166,86 ETP, soit une progression de quelques 50 unités par rapport à l'année précédente.

II. Représentation

Comme évoqué ci-dessus, la représentation des membres est l'une des deux missions principales de la FESOJ. Elle se réalise principalement via les différents mandats que la FESOJ détient dans différentes instances mais également via des contacts directs, par exemple avec notre ministre de tutelle. Le relai des revendications est tout aussi important, la représentation patronale s'organisant en étages : la FESOJ représente les employeurs du secteur jeunesse. Elle est elle-même affiliée à la CESSoC, qui défend les secteurs socioculturel et sportif. A son tour, celle-ci peut s'appuyer sur l'UNIPSO (employeurs non-marchand en Wallonie), BRUXEO (idem en Région bruxelloise) et sur l'UNISOC (au fédéral).

De manière générale, les deux objectifs poursuivis sont:

- Promouvoir et défendre l'emploi dans les associations du secteur jeunesse;
- Faciliter la gestion de l'emploi de ces acteurs, que ce soit en simplifiant/réduisant les démarches ou en adaptant la législation.

Revenons sur quelques dossiers qui ont marqué l'année 2019.

• **Rencontre des nouveaux ministres de référence**

Pour remplir sa mission de représentation, il est évident que la FESOJ doit être en contact avec les décideurs politiques. Il était donc prévu de rencontrer les nouveaux ministres en place suite aux élections de 2019. La reprise de la compétences jeunesse fin 2018 par Rachid Madrane a cependant bousculé ce calendrier et plusieurs réunions ont été organisées entre la FESOJ et le ministre (ou son cabinet) début 2019, notamment au sujet du dossier APE. Les réunions avec les ministres de l'emploi (bruxellois et wallons) se faisaient elles plutôt par l'intermédiaire de l'UNIPSO et de BRUXEO. La collaboration avec le ministre de la jeunesse a donc été importante et il s'est révélé être le plus à même pour défendre notre secteur au niveau de cette réforme (en intentions et en travaux préparatoires en tout cas, l'abandon de la réforme s'étant passé avant le

transfert aux politiques fonctionnelles). Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, il a été décidé de laisser l'initiative et la priorité aux commissions consultatives pour la rencontre avec la nouvelle ministre, Valérie Glatigny. Un suivi de ces rencontres a été fait en conseil d'administration.

- **La réforme du dispositif APE**

Il s'agit indéniablement du plus gros dossier traité par la FESOJ en 2019, que ce soit en terme de travail fourni par l'équipe, de débats lors des réunions d'instances ou d'impact sur les membres. Le nouveau ministre de l'emploi, Pierre-Yves Jeholet, a retenu du projet d'Eliane Tillieux l'idée de subsidier l'emploi existant via une forfaitarisation des moyens actuellement accordés via le taux ONSS réduit et les montants des points. Mais sa proposition a semblé d'entrée de jeu moins favorable que celle que la Ministre précédente pensait conclure et qui prenait en compte une part importante des éléments amenés depuis les associations de terrain. L'enveloppe générale était insuffisante tout comme son évolution dans le temps, et les pertes de subventions et d'emplois chiffrées étaient d'une ampleur significative. La réforme avait certes un atout, celui du transfert de l'enveloppe financière via chacun des ministres fonctionnels. Mais le rattachement des associations aux politiques fonctionnelles posait lui aussi problème, tout comme l'absence de véritable recours ou la communication défailante du Ministre.

Le projet de réforme a finalement été abandonné, faute de majorité parlementaire sûre, mais nous pouvons tout de même tirer plusieurs enseignements intéressants de la gestion de ce dossier. Tout d'abord, la coordination avec les autres échelons de la représentation patronale (CESSoC et UNIPSO, dans une moindre mesure BRUXEO) a été intense et globalement efficace, à tout le moins pour les partages d'information. Au niveau de la défense des spécificités du secteur jeunesse, un travail plus direct de la FESOJ vis-à-vis de son ministre de tutelle, Rachid Madrane en 2019, s'est révélé nécessaire. De même, dès lors qu'il s'agissait de cas plus complexes, comme les postes liés à une unité d'exploitation bruxelloise ou les APE ex-TCT, des informations claires étaient plus difficiles à obtenir, que ce soit des ministres ou des fédérations patronales directement concernés. Enfin, cet épisode a aussi mis en lumière les limites de l'équipe et les difficultés de travailler sur un dossier d'une telle ampleur dans l'urgence. Un groupe de travail a été mis en place en mars et des administrateurs se sont proposés pour soutenir l'équipe,

des solutions intéressantes mais arrivées trop tardivement, des tensions s'étant déjà créées. Dans le futur, il conviendra d'anticiper autant que possible ce genre de dossiers, en réalisant par exemple en amont les récoltes de données nécessaires, ce qui allégera déjà la charge de travail une fois dans le vif du sujet. Le troisième projet de réforme, en cours de préparation, sera au cœur des discussions à venir.

- **Nouveau décret Emploi et Accords du non-marchand**

Ce décret régit des centaines d'emplois dans notre secteur, la FESOJ avait donc été très attentive lors de sa réforme. Il est encore trop tôt pour évaluer si les objectifs principaux de la réforme ont été atteints (à savoir: diminuer la charge administrative et éviter au maximum les trop-perçus de subventions). A plus court terme, il était important de veiller à ce que les chiffres de l'emploi pour la subvention supplémentaire soient actualisés (cette actualisation étant l'une des grandes victoires du dernier accord négocié, en permettant d'ouvrir le droit à une subvention supplémentaire pour de nombreux emplois). Un travail conséquent a donc été mené sur ce dossier et les revendications jeunesse relayées fréquemment au niveau de la CESSoC (plusieurs autres secteurs étant concernés par ce décret). Des points qui peuvent sembler être des détails techniques, comme l'encodage dans le système informatique SICE ou le suivi de la prime unique 2017, ont nécessité beaucoup d'énergie et de prudence car le diable se cache souvent dans les détails. Ce dossier continuera bien sûr en 2020 et au-delà: évaluation des mécanismes introduits dans le nouveau décret, mise en place de la nouvelle version du SICE, gestion des trop-perçus...

- **La représentation des employeurs jeunesse à la CESSoC**

Un manque de projets communs et une nécessité d'avoir des ambitions nouvelles quant au travail qui se fait au niveau de la CESSoC avait été pointé. Le signal semble avoir été perçu, avec à la clé une coopération sur de nombreux dossiers en 2019:

- Mémoire en vue des élections fédérales et régionales du 26 mai 2019. Ce travail avait commencé en 2018 et a abouti à une liste de revendications dans lesquelles le secteur jeunesse se retrouve, notamment grâce à l'implication de plusieurs mandataires FESOJ dans le projet.

- Groupes de travail sur des sujets importants pour notre secteur: amélioration du statut dit «article 17», création de documents juridiques communs (règlement de travail, etc.), aides pour la mise en conformité avec le Code des sociétés et associations, temps de travail dans les séjours résidentiels (cf ci-dessous), etc. Cette mutualisation des efforts permet d'aboutir à des outils et des dossiers bien plus travaillés. La dynamique est à conserver et plusieurs de ces groupes continuent d'ailleurs leur travail en 2020.

Ce fut aussi l'année de la célébration des 25 ans de la CESSoc, accompagnée d'une publication relatant l'histoire de la Confédération.

- **Nouveau plan d'action du Fonds 4S**

Le Fonds 4S, alimenté par une partie des cotisations patronales et géré paritairement par le banc patronal et le banc syndical, permet la professionnalisation des secteurs de la commission paritaire 329, en subsidiant notamment les initiatives de formation.

Le Fonds dispose d'un plan d'action sur trois ans, négocié entre les partenaires sociaux, pour déterminer ses objectifs. Le plan actuel se terminant fin 2019, il était nécessaire de négocier un nouveau plan. Le fonctionnement lors du dernier plan d'action était satisfaisant et semblait rencontrer les attentes des destinataires. Le nouveau plan est donc globalement une continuité du précédent, avec tout de même quelques règles en plus concernant la politique concertée de formation (point qui a requis de longues négociations afin de ne pas alourdir inutilement d'obligations et de contraintes les ASBL, surtout celles sans organe de concertation, très présentes dans le secteur jeunesse).

- **Attribution de postes Maribel**

Tout comme le Fonds 4S, le Fonds Maribel est géré paritairement (banc syndical et patronal) et permet lui de créer des emplois. Un peu plus de 700 ETP ont été octroyés à des structures de la commission paritaire 329 depuis la création du Fonds.

Début 2019, il a été décidé au comité de gestion du Fonds Maribel de lancer un appel à candidature pour 81 postes mi-temps et d'augmenter la subvention de

ces postes de 2%. En parallèle, la FESOJ a mis en place un groupe de travail pour décider comment répartir ces postes en interne, ceux de cet appel mais également des prochains appels. Le calendrier a cependant rendu les débats très compliqués, les discussions sur le système de répartition se faisant avec l'octroi en cours en parallèle. Un accord n'a pu être trouvé et il a été décidé de dissocier les deux processus, en se concentrant d'abord sur l'appel et en postposant la construction du système à fin 2019. Cela permettra des débats plus sereins, même si la possibilité d'un appel à candidature en 2020 est réelle et conduirait à une situation similaire... Quoiqu'il en soit, le travail a repris début 2020 avec pour objectif d'aboutir à ce système de répartition avant le prochain appel.

- **Problématique du temps de travail lors des séjours extérieurs**

En 2018, une association de jeunesse s'est vu contrôlée quant à la gestion du temps de travail durant les séjours résidentiels. Ce cas a incité la FESOJ à saisir une nouvelle fois la CESSoc de cette problématique (elle concerne en effet également d'autres secteurs : sport, centres culturels, etc.). Il paraît actuellement impossible de proposer des séjours aux jeunes avec un encadrement qui respecte les réglementations en la matière. Les législations sont parfois aussi contradictoires (droit du travail et décrets liés à l'ONE par ex.). Un premier GT, ouvert il y a une demi-douzaine d'années, avait conclu à l'impossibilité d'une solution, les syndicats ayant fait preuve de peu d'ouverture vu la faiblesse des compensations imaginées pour les travailleurs. Aujourd'hui, l'objectif est d'éviter des sanctions qui pourraient s'abattre régulièrement dans le secteur. Vu la forte implication de la FESOJ dans ce GT (qui en est le moteur principal), il a connu une période d'inactivité lors du renouvellement de l'équipe de la FESOJ. Le travail a repris début 2020.

III. Soutien aux membres

La deuxième mission principale de la FESOJ est de soutenir les membres dans leur gestion de l'emploi. Beaucoup de ressources y sont désormais consacrées, notamment une bonne partie du temps de travail des juristes.

Nous parcourons dans cette partie quelques dossiers importants de l'année 2019.

- **Evaluer les différents services proposés**

L'un des objectifs fixés dans le dernier rapport d'activités était de consolider l'offre de services de la FESoj. Cette objectif a cependant été mis à mal en 2019 par le turnover dans l'équipe. Par ailleurs, lors de la construction du plan stratégique de la FESoj par le CA et l'équipe en fin d'année 2019 (cf partie « gouvernance »), il s'est avéré que plusieurs services proposés devaient être évalués (publications, formations données, séances d'information...). Certains de ces services ne remplissaient plus leur mission initiale ou n'apportaient pas une plus-value réelle. Les publications, par exemple, étaient au nombre de trois (info-services, info-emploi et cahiers sociojuridiques), avec des deadlines et des objectifs différents, ce qui rendait la lisibilité pour les affiliés compliquée. Une révision de ces publications avait été évoquée lors de l'assemblée générale de mai 2019 et avec les départs dans l'équipe, elles ne sont tout simplement plus parues. Un nouveau système a été testé depuis fin 2019 : une unique newsletter comprenant les obligations du mois à venir ainsi que quelques informations importantes, avec comme philosophie de préserver le temps et l'énergie des associations, ce qui leur permet de se concentrer sur leurs missions premières.

- **Permanence juridique**

La permanence juridique est sûrement le service le plus attendu par les affiliés et sa reprise s'est faite le plus rapidement possible avec la nouvelle équipe, fin 2019. Il y a tout de même eu une absence de permanence pendant plusieurs mois mais fort heureusement, la CESSoc a accepté exceptionnellement de recevoir les questions directement de nos affiliés.

En 2020, le cadre de ces permanences devra être clarifié et mieux communiqué aux membres: quelles matières sont couvertes? Comment formuler sa question? Quel est le délai pour avoir une réponse? etc.

- **Finaliser la refonte du site internet**

Le site internet de la FESoj, très pertinent à une époque, n'a pas évolué avec le temps. Cela fait plusieurs années qu'une refonte est envisagée, sans pouvoir se concrétiser. Fin 2018, un nouveau poste de chargé de communication a été

créé pour faire avancer ce chantier. Une réflexion sur le contenu et des prises de contact avec des opérateurs externes ont été réalisées en 2019 mais des engagements fermes n'ont pas pu être pris suite au départ de la chargée de communication début septembre 2019. Plusieurs affiliés et administrateurs ne consultent plus le site internet, il ne permet plus d'être une vitrine attrayante pour l'association et le secteur ni d'aider à remplir nos deux missions principales (la représentation et le soutien aux membres). Le CA et la nouvelle direction ont donc décidé de recruter un profil qui aura les compétences pour mener ce projet à bien, en interne, ce qui accélérera inévitablement le processus.

- **Mutualisation des compétences et des efforts**

Afin de mieux articuler le travail fourni par la FESOJ avec celui de ses fédérations d'OJ et de CJ membres, il a été décidé de créer une sorte de plateforme des conseillers (emploi et/ou juridique) de ces différentes structures. L'invitation a été proposée début 2019 pour organiser une rencontre trimestrielle. Le projet n'a cependant pas pu se concrétiser mais a été relancé et devrait voir le jour en 2020.

- **Formations & séances d'info**

Suite à la réforme du décret Emploi, des séances d'information conjointes avec les services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Jeunesse et Emploi Non-Marchand) ont été organisées en 2019 pour aider à mieux comprendre le décret et, à l'initiative du ministre Madrane, un mémento sur le décret Emploi, plus pédagogique et exemplifié, a été publié, mémento auquel a contribué la FESOJ. Il conviendra d'évaluer si davantage de soutien et de vulgarisation sera nécessaire ou non en 2020. Les premiers chiffres, notamment sur l'utilisation ou non des mécanismes prévus dans le décret, poussent à croire que le décret n'est pas encore suffisamment maîtrisé.

Par ailleurs, les deux conseillères juridiques ont donné une formation de deux jours sur le règlement de travail (comment le rédiger et/ou le mettre à jour) et suite à de nombreuses questions posées sur le travail associatif et le volontariat, la FESOJ a décidé d'organiser deux matinées de formation sur le nouveau régime des activités complémentaires et le volontariat. Pour cette

matière, nous avons eu recours à une formatrice externe (Karin Toussaint, (conseillère juridique et fondatrice de l'ASBL FormaProjet et Présidente de la Plateforme francophone du Volontariat). Les conseillères juridiques ont-elles-mêmes suivi plusieurs formations (notamment sur le nouveau Code des sociétés) afin de mieux conseiller et accompagner les membres.

Cependant, suite au turnover dans l'équipe, la FESoj n'a pas pu accompagner ses affiliés comme elle l'aurait souhaité sur ce passage à la nouvelle législation des ASBL, ni sur le registre UBO d'ailleurs, une réglementation de moindre ampleur mais tout de même assez technique. Fin 2019, au moment de l'arrivée de la nouvelle direction, le CA a confirmé qu'il était déjà trop tard pour lancer ce travail d'accompagnement, des initiatives de très bonne qualité ayant été prises par d'autres (certaines fédés d'OJ et de CJ, CESSoc, Boutique de gestion, Monasbl, etc.).

IV. Gouvernance

- **Inscrire l'équipe dans la durée**

Suite au turnover fréquent des dernières années (renouvellement presque complet de l'équipe début 2018), la volonté était de stabiliser l'équipe, avec un projet de journées d'immersion dans le secteur combiné à un accompagnement d'équipe (pour lequel un subside conséquent du Fonds 4S a été obtenu). C'est malheureusement l'inverse qui s'est produit, avec le départ de quatre collaborateurs sur cinq en 2019. Un nouveau directeur a été engagé en octobre 2019 (et l'équipe est à nouveau complète depuis février 2020). Nous ne pouvons cependant pas faire l'impasse d'une réflexion sur le pourquoi de ces départs trop réguliers.

Plusieurs efforts ont pourtant été fait en 2018 et 2019: accompagnement d'équipe, rémunérations améliorées (l'inadéquation entre les qualifications importantes recherchées et les rémunérations trop faibles avait été mise en avant), locaux agréables depuis le déménagement mi-2018.

Une réflexion sur le sens de l'action de la FESoj et la plus-value qu'apporte l'équipe semble une explication plus porteuse. De nouvelles méthodes de

management sont un autre pan de la solution. En 2020, plusieurs initiatives vont être mise en place pour aboutir à un turnover acceptable.

- **Gestion des mandats portés par la FESOJ**

A la CESSoC, et en son nom dans les commissions paritaires et Fonds, la FESOJ a conservé voire consolidé les mandats qu'elle détenait. Elle continue de détenir, via Yamina Ghoul, la présidence de la CESSoC. Cette dernière a été prolongée dans ce mandat pour quatre ans en 2019. En même temps, les représentants de la FESOJ au conseil d'administration de la CESSoC ont été tous reconduits, la délégation respectant bien les équilibres internes. Marc Denisty s'est aussi vu confier la présidence du Fonds Maribel en 2019 (il détenait précédemment la vice-présidence). Le départ de ce dernier a indubitablement déforcé la FESOJ dans sa mission de représentation, vu sa longue expérience et sa maîtrise très fine des dossiers. Le nouveau directeur, Mathieu Midrez, a repris ses mandats à l'exception de quelques-uns, plus indirects, qui ont été repris par des mandataires FESOJ expérimentés pour le soulager (par exemple au conseil d'administration de l'APEF et de l'AFOSOC). La présidence du Fonds Maribel, complexe à gérer, a été reprise par un représentant de la FESEFA, toujours pour le banc patronal donc, jusqu'à la fin de la mandature.

- **La FESOJ au cœur d'un secteur qui communique**

C'est une pratique qui s'est installée et dont chacun semble se réjouir: la FESOJ étant le lieu institutionnel rassemblant les OJ et les CJ, les acteurs du secteur l'utilisent lorsqu'il est utile que les deux sous-secteurs unissent leurs forces ou leur réflexion. C'est évidemment le moyen le plus simple de réunir les acteurs, mais c'est aussi le bon lieu pour déterminer quelles composantes du secteur jeunesse sont les plus adéquates pour intervenir dans un quelconque dossier : FESOJ, commissions consultatives, fédérations d'OJ et de CJ... Un autre avantage en découle, celui de la bonne circulation de l'information. Cette bonne synergie a été quelque peu grippée par les absences de présidence au niveau de la CCOJ et de la CCMCJ et de direction à la FESOJ. Cependant, bon nombre d'administrateurs de la FESOJ siègent dans ces commissions consultatives et plusieurs émanent de fédérations d'OJ ou de CJ, le dialogue et les bonnes habitudes sont donc préservés.

V. Perspectives

A l'automne 2019, le Conseil d'administration a travaillé avec la nouvelle équipe à définir les priorités pour les trois prochaines années. Ce conséquent travail a permis de clarifier les attentes, les objectifs et d'identifier les points faibles ou ce qui a pu faire défaut par le passé. Le plan stratégique 2020-2022 est le fruit de ce travail collectif.

Afin de pouvoir préciser ce plan, avec des actions concrètes et des deadlines, un plan opérationnel a été rédigé pour l'année 2020. Il permettra au CA et à l'équipe d'anticiper le travail à venir et également d'évaluer l'année écoulée.

Ces deux outils reprennent ainsi les perspectives futures de la FESoj. Nous en avons déjà mentionnées plusieurs dans les paragraphes ci-dessus mais voici les principaux chantiers de 2020 :

Représentation des membres

- Préparer et anticiper la future réforme des APE ;
- Donner une réponse à la problématique des séjours extérieurs ;
- Augmenter le plafond d'intervention financière pour les postes Maribel ;
- Mener une évaluation du Décret Emploi et de son outil opérationnel, le SICE ;
- Anticiper la réforme du dispositif ACS ;
- Représenter les employeurs du secteur jeunesse durant la crise du covid-19.

Soutien aux membres

- Contrôler les exigences des Greffes quant aux modifications au Moniteur belge ;
- Clarifier le système de permanence juridique ;
- Instaurer une plateforme des conseillers juridiques/emploi ;
- Refondre le site internet ;
- Repenser la politique de formation et de séances d'information ;
- Soutenir les membres de la FESoj face à la crise du covid-19 et ses conséquences.

Gouvernance

- Construire un système pour faciliter l'attribution des Maribel ;

FESOJ ASBL

rue des Tanneurs 186 - 1000 Bruxelles - T : 02/ 537.11.06 - www.fesoj.be - info@fesoj.be
N° d'entreprise 0446.976.196

- Mettre les textes légaux de la FESOJ en conformité avec le CSA ;
- Obtenir le renouvellement de la reconnaissance de la FESOJ comme groupement ;
- Mettre en place un système de retours des différents mandats portés par la FESOJ ;
- Stabiliser l'équipe ;
- Accompagner les nouveaux représentants des affiliés.

La FESOJ en 2019 ses instances, son équipe, ses mandats

Président : Bernard Fauville (Les Auberges de Jeunesse)

Vice-présidente politique : Joris Fakroune (CJC)

Vice-président gestionnaire : Carlos Crespo (ProJeunes)

Trésorier : Olivier Leblanc (FCJMP)

Secrétaire : Yamina Ghoul (COJ)

Conseil d'administration de la FESOJ (au 31/12/2019)

Association	Représentants au CA
Arc-en-Ciel	Thibaut DE RADIGUÈS
Centre de Formation d'Animateurs	Vincent GALLEZ
Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes	Nadia ACHBANY
Centre d'Organisation et d'Animation des Loisirs Actifs	Olivier GEERKENS
	Vanessa VERMEIREN
Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active	Jean-Paul LIENS
Collectif pour la Promotion de l' Animation Jeunesse Enfance	Semra UMay
Confédération des Organisations de Jeunesse	Yamina GHOUL
	Claude-Etienne SCORIELS
Conseil de la Jeunesse Catholique	Joris FAKROUNE
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire	Olivier LEBLANC
	Pierre EVRARD
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone	Cédric GARCET
	Audrey DONCEEL

FESOJ ASBL

rue des Tanneurs 186 - 1000 Bruxelles - T : 02/ 537.11.06 - www.fesoj.be - info@fesoj.be
N° d'entreprise 0446.976.196

Fédération des Maisons de Jeunes et Organisations de Jeunesse	Dorota GOLIK Laeticia MALHERBE
Fédération Francophone des Ecoles De Devoirs	Stéphanie DEMOULIN
Fédération Infor-Jeunes Wallonie Bruxelles	Marie-Pierre VAN DOOREN
Fédération Nationale des Patros	Denis TOUNE
KALEO (ex-Gîtes d'Etape du CBTJ)	Benoît CÉSAR
Scouts et Guides Pluralistes	Gil VERTONGEN
Jeunes Mutualistes Libéraux	Pierre ESCOJIDO
	Benjamin COCRIAMONT
Jeunesse & Santé	Géraldine MAQUET
Les Auberges de Jeunesse	Bernard FAUVILLE
Les Scouts	Lionel HUYGEN
	Gilles BECKERS
ProjeuneS	Carlos CRESPO
	Benjamin DELFOSSE
Relie-F	Mathilde SERRUYS
Service d'Information sur les Etudes et les Professions	Christian BOGAERTS

L'équipe en 2019

Chargée de gestion : Mauricette Tingu Yaba

Conseillères juridiques : Bénédicte Chancerelle et Sandra Sangwa

Chargée de communication : Hélène Brédart

Directeur : Marc Denisty / Mathieu Midrez

Délégation de la FESOJ au Conseil d'Administration de la CESSoc (au 31 décembre 2019)

- Yamina Ghoul (Présidente)
- Dorota Golik
- Stéphanie Demoulin
- Olivier Leblanc
- Joris Fakroune
- Cédric Garcet
- Benoît César
- Mathieu Midrez
- Mathilde Serruys
- Carlos Crespo

- Pierre Escojido (invité)
- Vanessa Vermeiren (invitée)

Commission paritaire 329.00

- Mathieu Midrez (effectif)
- Pierre Escojido (suppléant)

Sous-commission paritaire 329.02

- Mathieu Midrez (effectif)
- Joris Fakroune (suppléant)
- Vanessa Vermeiren (suppléante)

Fonds Maribel

- Mathieu Midrez (effectif)
- Olivier Leblanc (suppléant)
- Carlos Crespo (suppléant)

Fonds 4S

- Mathieu Midrez (effectif)
- Semra Umay (suppléante)
- Vanessa Vermeiren (suppléante)